

# Les degrés des célébrations liturgiques

Par Paul De Clerck

« Car un jour est différent des autres jours, une heure, des autres heures », A. de Saint-Exupéry, *Le petit prince*.

## Les jours liturgiques

« Chaque jour est sanctifié par les célébrations liturgiques du Peuple de Dieu. Le premier jour de la semaine, ou Jour du Seigneur, ... l'Église célèbre le mystère pascal » (*Normes*, n° 4).

Les autres célébrations se divisent, selon leur importance, en solennités, fêtes et mémoires, auxquelles s'ajoutent les fêtes.

Les solennités, comme Noël-Épiphanie, Annonciation, Pâques..., commencent la veille avec les premières vêpres, parfois avec une messe propre de vigile.

Les fêtes qualifient les jours comme la Présentation du Seigneur au Temple, les fêtes d'Apôtres ou la Nativité de Marie, etc.

Les mémoires, obligatoires ou facultatives, honorent des saints considérés comme plus importants, tels Basile ou Thérèse d'Avila.

Les fêtes correspondent aux autres jours, sans particularité.

## De la variété dans les célébrations

Comment donc faire de la diversité avec le même ? La réponse est simple : en variant le menu du repas ! C'est la recette magique de l'Année liturgique.

Ces réalités sont présentées dans les *Normes universelles de l'année liturgique* (1969), particulièrement dans son premier point : Les jours liturgiques. Elles commencent par souligner que « chaque jour est sanctifié par les célébrations liturgiques du Peuple de Dieu », l'Eucharistie et l'Office divin.

Puis elles présentent, en premier, le dimanche, le Jour du Seigneur :

« en vertu d'une tradition apostolique qui remonte au jour même de la Résurrection du Christ, l'Église y célèbre le mystère pascal. C'est pourquoi le dimanche doit être tenu pour le jour de fête primordial » (n° 4).

Les solennités, fêtes et mémoires correspondent principalement aux fêtes du Christ et des saints. Parmi ces derniers, ceux qui ont grande importance sont célébrés dans l'Église universelle ; la célébration des autres demeure facultative ; ceux qui ne sont pas inscrits au calendrier universel sont laissés à la dévotion particulière d'une Église, d'une nation ou d'une famille religieuse.

- **Intérêt pastoral – Mise en œuvre**

Le proverbe le dit bien : « L'ennui naquit un jour de l'uniformité » ! Le calendrier liturgique est une machine à faire de la différence. Le fait que les normes liturgiques établissent des degrés divers de célébration doit inciter les pasteurs à varier les modalités de célébration, notamment leur ampleur. Comment donc ?

Les divers temps liturgiques ont chacun leur couleur, au sens propre du terme puisqu'aux

solennités les vêtements sont blancs ; ils sont violets en Carême et rouges aux fêtes des martyrs.

Il convient aussi d'adapter le programme musical au degré festif du jour, pour passer du calme quotidien aux éclats des solennités et aux réjouissances des fêtes.

On sera également attentif à la durée des célébrations. On respectera la longueur de la Vigile pascale et ses nombreuses lectures. On veillera à ne pas célébrer de la même manière le dimanche et les jours de semaine.

On peut songer à des déplacements : une procession dans l'église ou à l'entour pour solenniser une fête locale. Sans oublier, bien évidemment, la variation possible des prières eucharistiques dont la quatrième comporte quatre variantes !